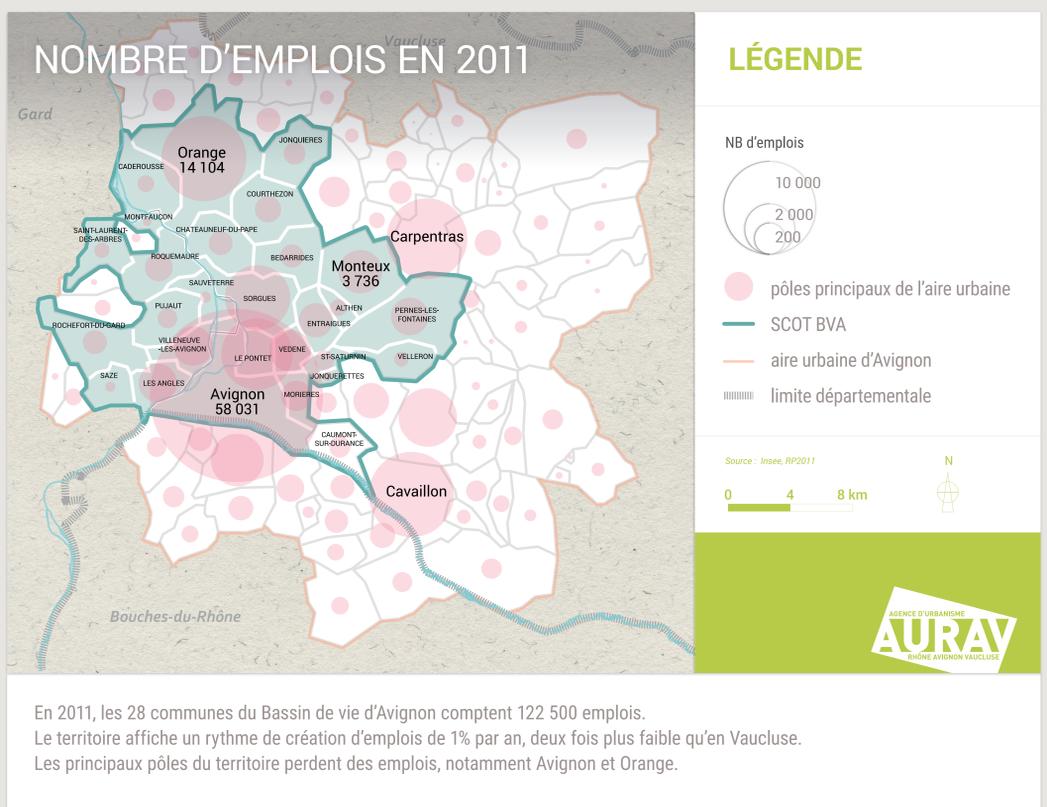


ÉCONOMIE ET COMMERCE

Une économie diversifiée mais marquée par la prédominance du moteur résidentiel

Une augmentation du nombre d'emplois entre 2006 et 2011 mais deux fois plus faible qu'en Vaucluse



En 2011, les 28 communes du Bassin de vie d'Avignon comptent 122 500 emplois. Le territoire affiche un rythme de création d'emplois de 1% par an, deux fois plus faible qu'en Vaucluse. Les principaux pôles du territoire perdent des emplois, notamment Avignon et Orange.

L'ÉCONOMIE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON EST DIVERSIFIÉE ET SE COMPOSE NOTAMMENT DE :

- L'agriculture est une composante importante de l'économie locale qui connaît plusieurs problématiques : une crise économique qui perdure, un vieillissement des agriculteurs, une pression de l'urbanisation ...
- L'industrie, notamment l'agroalimentaire qui créait des emplois jusqu'en 2006, en a également perdu.
- Une filière logistique forte mais qui reste à structurer en valorisant les infrastructures permettant une multi-modalité (fleuve, rail, route)
- L'économie créative (culture, numérique) : un potentiel à conforter pour les filières structurées ou en émergence au regard des retombées économiques pour le Bassin de vie d'Avignon :** Impulsé par Avignon, le territoire a obtenu un label *French Tech Culture*. Celui-ci vise notamment à valoriser la filière de l'économie créative et culturelle, identifiée comme une spécificité majeure du territoire.

Le SCOT abrite deux pôles de compétitivité :

Le pôle de compétitivité TERRALIA à Avignon : ce pôle inter-régional (PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon), a pour but de favoriser le développement économique de la filière agroalimentaire en privilégiant les thématiques suivantes : la sécurité des aliments, la nutrition et la santé, le service et la praticité, le goût, le développement durable. Il associe toutes les entreprises de la filière fruits et légumes.

Le pôle de compétitivité PEGASE : ce pôle de compétitivité propre à la région PACA est dédié à l'aéronautique. L'objectif de Pégase est d'élaborer un écosystème compétitif maillant le réseau de grandes entreprises, de centres de recherche et d'essais et d'un tissu de PME innovantes existantes ou à créer dont dispose la région PACA.

FACE À CES CONSTATS, LE SCOT DOIT PERMETTRE DE RÉPONDRE AUX ENJEUX SUIVANTS :

- ▶ Quelle stratégie et identité économiques à l'échelle du SCOT, en lien avec les territoires voisins ?
- ▶ Quelle identité économique lisible souhaite-on pour le territoire ?
- ▶ Comment s'appuyer sur les filières d'excellence ? Quelle offre foncière ? Pour quelle entreprise ?

UN TERRITOIRE SURÉQUIPÉ EN TERMES DE COMMERCES QUI RAYONNE AU-DELÀ DU BASSIN DE VIE

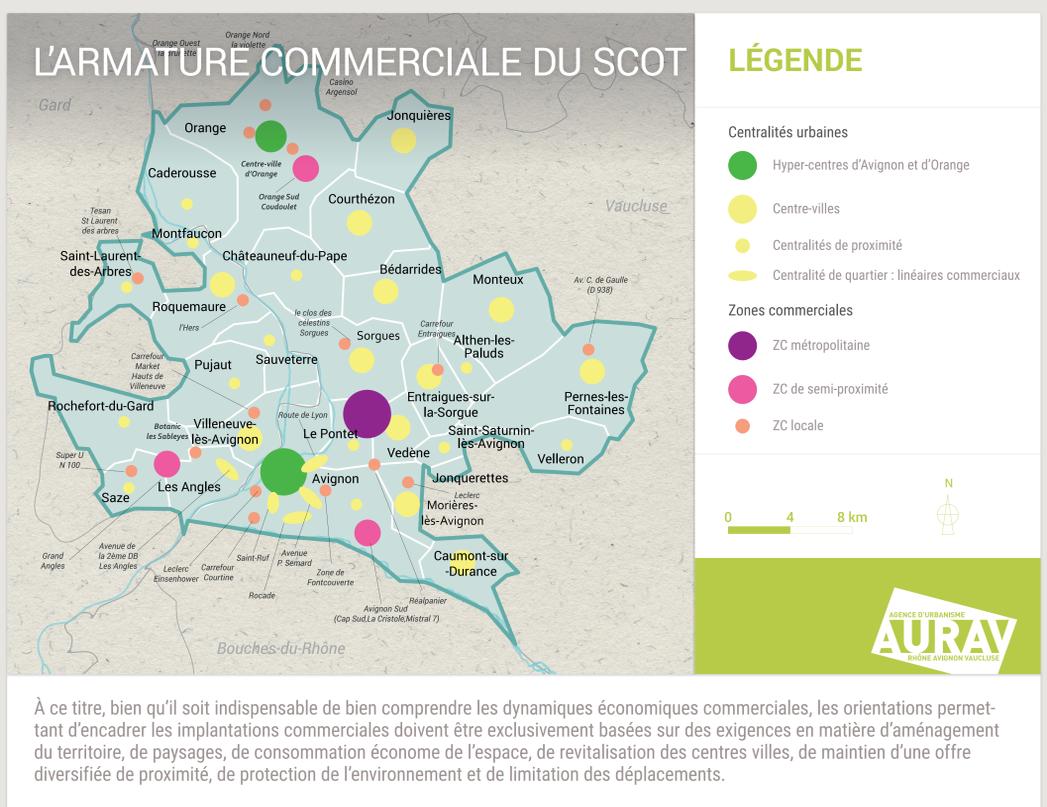
Le commerce a été pendant longtemps le premier pourvoyeur d'emplois sur le bassin de vie. Aujourd'hui, même si ce secteur reste majoritaire avec 31 000 emplois à l'échelle du SCOT, soit 23,1 % des emplois dit concurrentiels, il connaît un ralentissement important : nombre d'emplois en baisse de 0,7 % entre 2008 et 2013.

L'absence de vision partagée pour encadrer l'urbanisme commercial a généré plusieurs dysfonctionnements :

- Un déséquilibre entre les centres villes et les zones commerciales en périphérie
- Une consommation foncière importante pour le stationnement
- Des accès « tout voiture »
- Une qualité architecturale faible

Une armature commerciale qui n'a pas encore trouvé l'équilibre entre centralités urbaines et zones commerciales

Le SCOT doit planifier l'aménagement commercial à travers le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.



À ce titre, bien qu'il soit indispensable de bien comprendre les dynamiques économiques commerciales, les orientations permettant d'encadrer les implantations commerciales doivent être exclusivement basées sur des exigences en matière d'aménagement du territoire, de paysages, de consommation économe de l'espace, de revitalisation des centres villes, de maintien d'une offre diversifiée de proximité, de protection de l'environnement et de limitation des déplacements.

FACE À CES CONSTATS, LE SCOT DOIT PERMETTRE DE RÉPONDRE AUX ENJEUX SUIVANTS :

- ▶ Quels sont les leviers pour favoriser une revitalisation des centres villes et le maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité ?
- ▶ Quelles marges de manœuvre pour les zones commerciales périphériques et sous quelles conditions ?